

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 février 2025

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**LANCEMENT DE
L'APPEL D'OFFRES
OUVERT RELATIF À
L'ENTRETIEN ET
AUX TRAVAUX DES
MOYENS DE
LEVAGE, PORTES,
BARRIÈRES ET
PORTAILS
AUTOMATIQUES
DES BÂTIMENTS
COMMUNAUX**

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIAN, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Vincent DURAND, Hélène BERTHOUMIEUX, Frédérique SARRE, Delphine PUPIER, Camille FALQUE, Christian LAGRANGE, Madeline DA SILVA, Gaëlle GIFFARD.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Moussou NIAN, Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Nancy AGUILERA TORRES par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Sander CISINSKI, Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI par Richard LE PONTOIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Malika DJERBOUA.

SECRÉTAIRE : Valérie LEBAS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2025

OBJET : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À L'ENTRETIEN ET AUX TRAVAUX DES MOYENS DE LEVAGE, PORTES, BARRIÈRES ET PORTAILS AUTOMATIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Il est nécessaire de renouveler ce marché afin de continuer l'entretien des moyens de levage, portes, barrières et portails automatiques des bâtiments communaux.

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure et à signer le marché relatif à continuer l'entretien des moyens de levage, portes, barrières et portails automatiques des bâtiments communaux.

ARTICLE 2 : Dit que cet accord-cadre fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3 : Fixe la durée de l'accord-cadre qui sera conclu, à compter de sa date de notification, à une durée maximale de quatre ans.

ARTICLE 4 : Dit que cet accord-cadre fera l'objet de l'allotissement suivant :

- Lot 1 : Entretien des moyens de levage pour un montant de 100 000 euros HT annuel.
- Lot 2 : Entretien des portes, barrières et portails automatiques pour un montant de 50 000 euros HT annuel.

ARTICLE 5 : Précise que le montant de l'accord-cadre pour sa durée totale est estimé à 600 000€ HT, soit 740 000€ TTC (TVA à 20%).

Délibération votée par 29 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Valérie LEBAS

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

12/02/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut être contesté devant le Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur
093219300436-20250212-DE-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2025